



# PARTICIPATION 2021

**FO signe**

Paiement immédiat

**31 mai 2021** au plus tard

Et / Ou

Versement sur PEG ou PERCO

**Pas d'abondement 2021**

Conformément à l'accord abonde-  
ment du 31 juillet 2020 ...

Montants

**3500€** estimé (participation)

**490€** (intéressement 6<sup>ème</sup>  
critère)

**C O V I D 1 9**

**48,6 millions d'euros** à  
partager entre salariés GRDF  
(42,2 millions au titre de la par-  
ticipation, 5,8 millions au titre  
du 6<sup>ème</sup> critère de l'intéresse-  
ment atteint)

Année faste redistribuée sous forme de prime... Dommage que cette manne ne soit pas répercutée sur les avancements et promotions.

Cependant vos élus FO se satisfont de la juste répartition de cette somme qui ne sera pas proportionnelle à la rémunération de chacun, mais proportionnelle au temps de présence en entreprise. La rémunération ne sera donc pas prise en compte permettant ainsi aux plus bas salaires de bénéficier du même montant que les plus hauts salaires à temps de travail égal.